



Saisie attribution et banque de france

Par **franckyzonzon**, le **20/02/2009** à **20:09**

bonsoir,voila je viens de recevoir le plan approuvé par mes creanciers de la banque de france,dont celui qui a saisie mon compte il y a quelque jours.ma question est:je peu demander la main-levée de mon compte?merci pour vos réponses

Par **Patricia**, le **20/02/2009** à **20:52**

Bonsoir,Seuls, les établissements financiers (banques, C. Ep, Poste...) peuvent demander la main levée à la BdF une fois la situation réglée.Ils envoient à leurs clients, une attestation de régularisation à leurs clients.Vous n'êtes donc pas concerné. Vous êtes fiché pour 5 ou 10 ans, suivant la durée du plan conventionnel.Ce n'est pas la BdF qui a saisi votre compte mais votre banque... suite à des incidents de paiements.

Par **franckyzonzon**, le **20/02/2009** à **21:49**

bonsoir,je me suis mal fait comprendre,un huissier m'a adresser une denonciation de saisie attribution le 12/02 et j'ai déposé un dossier de surendettement qui est recevable depuis le 23/12/08,la banque de france vient de faire une proposition de plan qui est approuvé par tout mes creanciers même celui qui a fait saisir mon compte en banque voila en gros ma situation.Ma question été:je peu demander a l'huissier la mainlevée de mon compte au la banque de france doit-elle le faire?merci pour la réponse.